

Du consentement de la Chambre ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis les élections du 28 juillet 1930 jusqu'aujourd'hui, combien de maîtres de poste ont été destitués dans la province de Québec pour le motif qu'ils s'étaient activement mêlés de politique.

2. Si M. J. L. A. Tanguay, de Québec, commis de la classe 4 au ministère de la Justice, a été dénoncé au premier ministre et au ministre de la Justice par M. O. L. Boulanger, M.P., pour s'être activement mêlé de politique depuis sa nomination.

3. Si le gouvernement a fait conduire une enquête sur ces dénonciations comme dans le cas des maîtres de poste.

4. Si oui, quel a été le résultat de l'enquête.

5. Si le gouvernement va destituer ledit J. L. A. Tanguay, comme il a destitué les maîtres de poste.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 19, Loi constituant en corporation la Banque du Canada étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), appuyé par M. Power, propose en amendement:

“Que ledit Bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au Comité plénier avec l'instruction de le modifier de façon à prescrire que la Banque du Canada soit:

(a) Ou la propriété de l'état et sous son contrôle,

(b) Ou la propriété de l'état,

(c) Ou sous le contrôle de l'état.

Après débat;

M. Irvine, appuyé par M. Woodsworth propose en amendement:—Que tous les mots après “soit” dans la dernière ligne soient biffés et que les mots “la propriété du Gouvernement et sous son contrôle” soient ajoutés.

M. l'Orateur décide que l'amendement et l'amendement audit amendement ne sont pas recevables, pour la raison qu'ils comportent des dépenses de deniers publics.

Et la question pour la troisième lecture dudit bill étant de nouveau proposée;

M. Casgrain, appuyé par M. McIntosh, propose en amendement:—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité avec instructions de le modifier de manière à pourvoir que la Banque du Canada devra être la propriété et contrôlée par le Gouvernement.

M. l'Orateur décide que l'amendement n'est pas recevable pour la raison donnée sur les deux premiers amendements.